PARTIE A ÉTAT DES LIEUX

MAYOR & FREI



1.1 ORGANISATION DE L'ÉTUDE

RÔLE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le plan directeur communal a pour horizon le moyen terme (10 à 15 ans). Sa fonction est de donner une vision d'ensemble du développement de la commune, sur l'ensemble de son territoire, et des besoins de coordination avec le canton et avec les communes voisines. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

Exercice de prospective et instrument d'aide à la décision, il sert à anticiper les besoins, orienter les projets, programmer les équipements et planifier les moyens financiers correspondants. Expression de la volonté communale, il fonctionne ensuite comme référence permanente pour la gestion communale.

[Guide des plans directeurs localisés, DAEL, 2003]

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

L'étude pour le plan directeur communal de Bardonnex a débuté fin 1998. Elle a été confiée à:

- Holdener & Leutenegger, architectes et urbanistes, en collaboration avec:
- Marie-Paule Mayor, urbaniste.

Les consultants étaient:

missions concernés.

- Anita Frei, architecte et historienne, pour les aspects liés à l'histoire et au patrimoine
- ZS Trafitec SA, ingénieurs-conseils, pour le volet déplacement.

L'étude a fait l'objet d'un premier rapport intermédiaire, en mars 2000, dont les options ont été discutées et affinées avec le Conseil municipal. Ce rapport a été adapté en septembre 2000 et en janvier 2001. Le rapport de janvier 2001 a été soumis au préavis des services et com-

L'étude a par la suite été suspendue, en attendant que soient résolus les problèmes soulevés par l'implantation d'une nouvelle école à Compesières et le statut du périmètre constructible en zone 4B protégée au sud du village de Landecy.

Suite à la nomination de Bernard Leutenegger au sein de l'administration cantonale, la direction de l'étude a été reprise en janvier 2006 par:

- Marie-Paule Mayor, urbaniste
- Anita Frei, architecte et historienne.

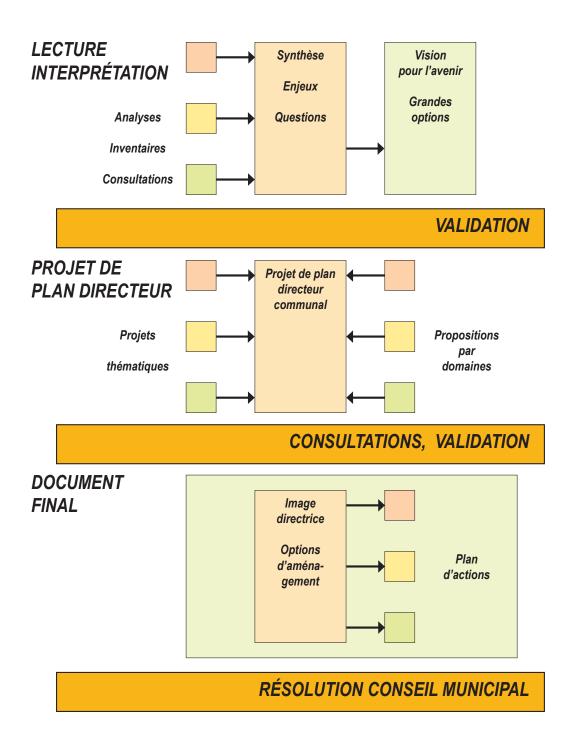
L'étude est suivie par un groupe de travail formé de:

- M. Alain Walder, maire
- M. Jean-Charles Delétraz, adjoint
- Mme Nicole Mouty-Ramuz, adjointe
- M. Georges Vuillod, adjoint

Le projet de plan directeur communal a été régulièrement présenté à la commission de l'aménagement du Conseil municipal et discuté à mesure de l'avancement des travaux.

Il a fait l'objet d'un numéro spécial «aménagement» du bulletin d'information de la mairie, Bard'aujourd'hui, paru en janvier 2007, peu avant une présentation publique le 8 février.

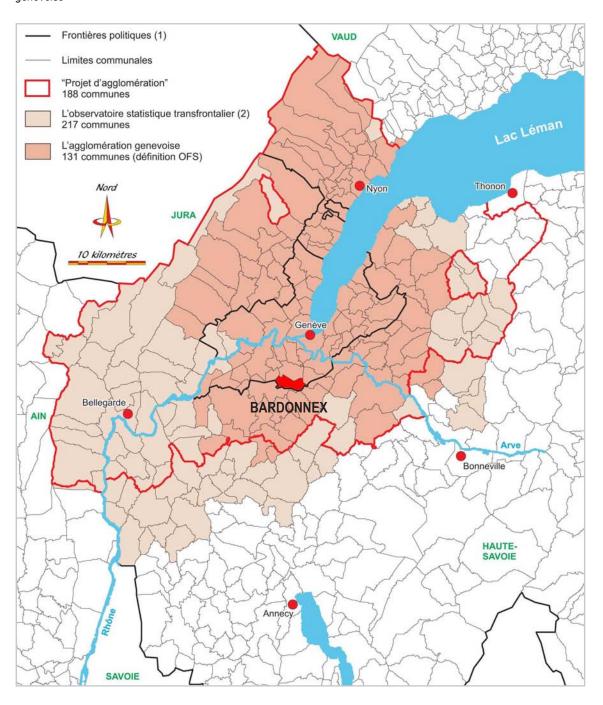
Le projet de plan directeur communal de Bardonnex a été adopté par le Conseil municipal, par une résolution, en date du 31 mars 2009.



1.2 SITUATION DE LA COMMUNE

La première image que l'on a de Bardonnex est celle d'une commune rurale. Il est nécessaire de dépasser cette première lecture pour constater que la commune s'inscrit dans une réalité complexe, celle d'une agglomération urbaine transfrontalière d'environ 650'000 habitants, l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Bardonnex dans l'agglomération franco-valdogenevoise



Situé aux franges du canton de Genève, le territoire de la commune de Bardonnex est à 92% agricole, peu marqué par l'urbanisation. En revanche, il est urbain pour ce qui concerne le mode de vie de ses habitants et de la population des communes voisines.

Bardonnex connaît ainsi un processus d'enclavement progressif par l'urbanisation. Ces dernières décennies, la partie sud de l'agglomération transfrontalière, sur le territoire de la Haute-Savoie surtout, connaît un développement extrêmement important, en raison de l'excellente accessibilité routière et autoroutière et des disponibilités foncières. Cette tendance devrait continuer à s'affirmer avec un accroissement de la demande de mobilité non seulement vers le centre-ville, mais aussi vers les autres pôles de l'agglomération transfrontalière. A l'heure actuelle, la majorité des déplacements se font par véhicules motorisés privés, avec des incidences importantes pour les localités traversées.

A contrario, la commune de Bardonnex, avec son agriculture, ses paysages et son patrimoine historique, joue un rôle particulier dans l'organisation de cette région urbaine.

Le plan directeur communal est l'outil approprié pour préciser ce rôle et les objectifs que la commune entend poursuivre et faire valoir ces prochaines années, vis-à-vis du canton et vis-à-vis de l'agglomération transfrontalière.

La dimension transfrontalière de l'espace rural et des paysages est mise en évidence par ces trois cartes tirées de l'étude St-Julien - Neydens - Archamps - Bardonnex.

Sur le plan de l'agriculture (carte du haut), le plateau de Neydens et celui de Bardonnex constituent de bonnes terres agricoles. Au sud-ouest se trouve la plaine maraîchère de Troinex-Veyrier. Le piémont du Salève est dévolu à l'élevage. L'urbanisation tend à enclaver et à morceler ces entités.

L'enjeu au niveau de l'agglomération est de parvenir à maintenir des entités cohérentes et de les protéger durablement de l'urbanisation.

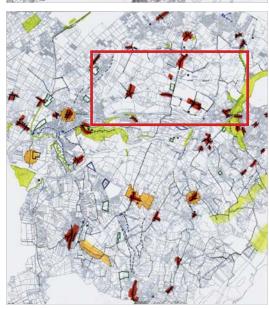
Sur le plan de l'environnement et du paysage (carte au centre), le territoire est structuré par les vallons et cordons boisés qui accompagnent les cours d'eau. Cette charpente se ramifie en un réseau plus fin de bocage et de vergers.

A l'échelle de l'agglomération, il s'agit de renforcer la charpente paysagère, de rétablir et/ou renforcer les continuités naturelles à différentes échelles, et de ménager des «fenêtres paysagères» entre les entités urbanisées pour relier entre elles les entités paysagères.

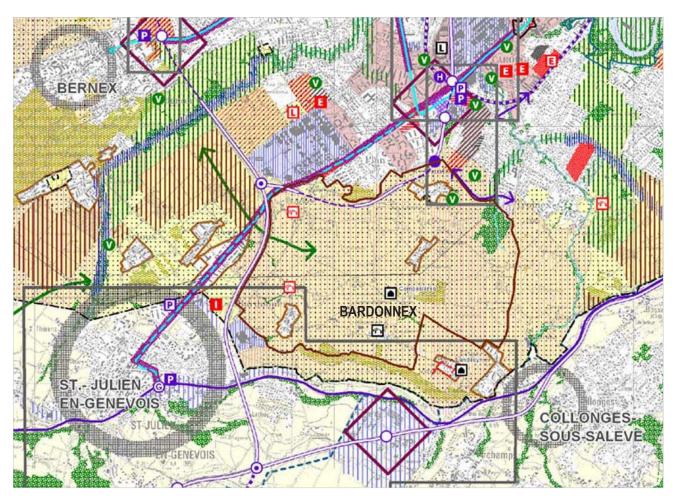
Sur le plan des loisirs et du patrimoine, de plus en plus, l'espace rural accueille de nombreux usages pour la population urbaine: loisirs, promenade, découverte du patrimoine bâti, naturel et paysager, promotion de l'agriculture (vente directe, activités à la ferme). L'enjeu est de mettre ces composantes en réseau, en organisant les accès, les parcours, en valorisant leurs complémentarités.







1.3 BARDONNEX DANS LE PLAN DIRECTEUR CANTONAL



La carte du plan directeur cantonal figure divers éléments, essentiellement tournés vers la protection:

- la zone agricole (en jaune), avec les surfaces d'assolement (pointillés),
- le secteur du Réseau agro-environnemental (RAE)
- le secteur dévolu à la zone agricole spéciale (ZAS)
- la vigne protégée
- les corridors pour la grande faune (flèches vertes)
- les sites construits d'importance nationale (ISOS) de Compesières et Landecy.

Elle signale:

- les localités hors agglomération (Bardonnex, Landecy, Croix-de-Rozon)
- un grand équipement public (la plateforme douanière)
- deux hameaux en zone agricole, déclassé (Charrot) ou dont le déclassement est à étudier (Bardonnex nord)
- le pôle d'échange et d'activités d'Archamps
- les centres périphériques de St-Julien et Collonges-sous-Salève
- une aire de délassement informel dans le vallon de l'Arande
- la voie urbaine structurante (route de St-Julien), et le parc-relais à étudier.

Plan directeur cantonal Genève 2015, extrait du schéma directeur (mis à jour 2006):

- jaune avec points gris: zone agricole et surfaces d'assolement (SDA)
- surfaces vertes: cadastre forestier
- flèche verte: corridor pour la grande faune
- périmètre orange: village hors agglomération
 carré noir, édifice blanc: hameau en zone agricole, déclassement voté
- carré orange avec édifice : hameau en zone agricole, déclassement à étudier
- carré noir, édifice noir: site construit d'importance nationale (ISOS)
- grand cercle gris: centre périphérique
- rectangle gris: périmètre d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT)
- rectangle brun: pôle d'échange et d'activités
- rectangle liseré noir et blanc : grand noeud d'échange intermodal
- hachure bleue: renaturation de cours d'eau avec effet important
- ligne violette : ligne de chemin de fer en service
- périmètre brun: secteurs réservés à l'agriculture spéciale sous conditions

Les fiches du plan directeur cantonal informent en outre sur ce que l'on peut envisager dans différents domaines. On notera particulièrement:

- Les villages doivent évoluer de façon modérée pour éviter une dispersion de l'urbanisation. Tout projet d'extension de la zone à bâtir doit répondre à un besoin démontré et faire l'objet de compensations quantitatives et qualitatives. En revanche, certains villages ont des zones à bâtir en voie de saturation; c'est le cas de Bardonnex village (fiche 2.06).
- La fiche 2.07 identifie 23 hameaux en zone agricole dont le hameau de Bardonnex -, pour lesquels un déclassement en zone à bâtir est nécessaire pour maintenir leur substance bâtie, avec des critères et des conditions à préciser.
- La fiche 2.24 concerne le périmètre d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT) de St-Julien - Neydens - Archamps - Bardonnex, dont le développement et la requalification ont été identifiés comme prioritaires.
- Bardonnex est concerné par la mise en place d'une zone agricole spéciale, pour la production agricole non tributaire du sol (fiche 3.01).
- Le canton soutient les projets de réseaux agro-écologiques, qui sont à élaborer en sauvegardant les intérêts de l'agriculture (fiche 3.04).
- Le plan directeur des chemins de randonnée pédestre fixe les itinéraires d'intérêt cantonal dont l'accès au public doit être garanti. Les tronçons manquants sont, le cas échéant, à réaliser (fiche 3.10).
- Les localités soumises à un trafic de transit péjorant la qualité de vie feront l'objet de mesures de modération du trafic et de valorisation de l'espace public (fiche 4.06).
- Les communes ont pour tâche d'établir des plans directeurs communaux des chemins pour piétons, pour promouvoir la création d'itinéraires piétonniers et cyclables favorisant les trajets entre le domicile, les établissements d'enseignement, les lieux de travail et de délassement (fiche 4.10).
- Il faut enfin mentionner les fiches relatives aux surfaces d'assolement (3.00) et aux mesures de compensation (3.12).

1.4 ÉTUDES ET PROJETS À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

1.4.1 GENÈVE-SUD

La commune de Bardonnex est partie prenante de l'étude Genève-Sud lancée par le canton, qui regroupe également Carouge, Lancy, Planles-Ouates, Troinex et Veyrier. Cette étude, qui a débuté en 2003, a pour objectif initial de définir une stratégie d'urbanisation de cette partie du canton qui connaît un développement important depuis les années 1990, de proposer des solutions aux problèmes qui se posent en termes de circulation, tout en préservant l'espace agricole et le patrimoine naturel et paysager.

L'étude s'est progressivement concentrée sur les questions de mobilité, en particulier la création d'une « route interquartiers », avec la mise en place de diverses variantes.

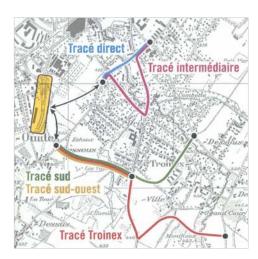
La première phase d'étude, achevée en juin 2004, aboutissait à un certain nombre de conclusions quant aux principales entraves à l'amélioration des déplacements à la périphérie et dans Genève Sud:

- une faible part modale des TC conjuguée à un fort taux de motorisation à l'intérieur de la zone et à l'insuffisance des infrastructures favorisant la mobilité douce;
- l'insuffisance en capacité du réseau à proximité de l'axe St-Julien -Rondeau - Val d'Arve :
- la difficulté de franchissement de la route de St-Julien et le manque de fluidité de la douane de Bardonnex;
- une prépondérance dans le trafic globale du trafic d'origine et à destination de Genève Sud du fait d'un faible niveau d'équipements et d'activités à l'intérieur de la zone;
- l'incapacité actuelle du réseau à absorber aux heures de pointe une augmentation du trafic de transit sans aggraver considérablement les nuisances.

L'intensification prévisible du trafic et l'urbanisation progressive de Genève Sud ont amené le Conseil d'Etat à proposer une stratégie d'amélioration, qui implique notamment la mise en place d'un nouvel axe routier reliant le secteur central de Genève Sud au giratoire autoroutier de la Milice. Diverses variantes de tracé ont été étudiées.

Les incidences de l'étude Genève Sud pour Bardonnex et les conclusions de sa deuxième phase sont abordées dans le volet déplacement du rapport.

Genève-sud, variantes de tracé de voirie



1.4.2 PORTE SUD DE GENÈVE

Bardonnex est concerné par la fiche 2.24 du plan directeur cantonal soit le périmètre d'aménagement coordonné (PACT) Porte Sud de Genève. En effet, le secteur de St-Julien, Neydens, Archamps, Bardonnex, situé à cheval sur la frontière, est l'un des centres périphériques dont le développement et la requalification ont été identifiés comme prioritaires dans la Charte d'aménagement du CRFG (Comité régional franco-genevois). Le secteur dispose d'importants atouts: une position charnière entre le centre de Genève et les territoires en direction d'Annecy, une augmentation soutenue de la population, une croissance des activités tertiaires, un cadre rural et paysager de qualité.

En 1999, l'Etude d'aménagement du secteur transfrontalier St-Julien, Neydens, Archamps, Bardonnex (CRFG, Holdener & Leutenegger, Grether, CERT-Aragao, MED, Mayor & Beusch) proposait des lignes directrices pour l'aménagement de ce territoire.

Celles-ci mettaient en évidence la nécessité de cadrer le processus de développement, par le renforcement de la charpente paysagère et la mise en place d'un réseau cohérent des espaces publics et de déplacements. Cette mise en évidence et en valeur du territoire non-bâti permet de définir une structure d'accueil pour les développements urbains futurs en évitant les effets de mitage d'une urbanisation au coup par coup. L'étude envisage notamment la création du Parc du Genevois autour du vallon de l'Arande, comme espace de référence transfrontalier.

Dès 2002, le projet Porte Sud de Genève était mis à l'étude, la maîtrise d'ouvrage étant assumée par la Communauté de communes du Genevois. Les principaux axes prévoient, entre autres, le développement d'un pôle de recherche (Biopark) à Archamps, un dévelopement économique multisites à Archamps et Cervonnex, un espace de formation international.

Une étude doit être entreprise pour un projet de paysage et des espaces de loisirs, vérifiant notamment l'opportunité du «parc du Genevois», de même qu'une étude générale des transports dans le secteur transfrontalier sud.

1.4.3 AIRE DE RAVITAILLEMENT ET DE REPOS AUTOROUTIÈRE

Bardonnex soutient l'aménagement d'une aire de ravitaillement et repos autoroutière sur son territoire. Le 10 octobre 1995, le Conseil municipal prenait une résolution dans ce sens. Le 6 février 2001, il apportait son soutien au projet primé «Genève, porte de la Suisse», issu du concours organisé en mars 1997.

En raison d'un vote négatif du Grand Conseil, le projet a toutefois été abandonné.

La question est à nouveau à l'ordre du jour, suite à une motion (M 1470) déposée au Grand Conseil, et acceptée, concernant la création d'une zone 3 de développement pour y aménager une aire de ravitaillement. Dans sa séance du 24 septembre 2002, le Conseil municipal de Bardonnex a voté une nouvelle résolution soutenant cette motion, et priant les autorités cantonales de tout mettre en oeuvre pour que cet équipement d'intérêt public soit réalisé, dans les meilleurs délais, aux conditions:

- préserver autant que possible l'espace naturel,
- réduire de manière optimale les nuisances à l'encontre du voisinage.

Dans sa réponse à la motion M 1470 du 6 septembre 2006, le Conseil d'Etat conclut que «ce projet, tout en revêtant un certain intérêt pour l'activité touristique du canton, ne justifie pas un investissement public.» Il précise qu'il «reste par contre ouvert à toute proposition qui permettrait à un groupe réunissant les partenaires requis pour l'exploitation d'en assurer le financement intégral.» Dans l'attente de cette éventualité, le Conseil d'Etat «s'est assuré que les services concernés aient pris toutes les dispositions nécessaires pour que, le moment venu, le site puisse être mis à disposition dans un délai rapide.» A cette fin, le canton a mandaté une étude pour définir un projet redimensionné par rapport à celui de 1997.



Site envisagé pour une aire de ravitaillement et de repos autoroutière sur le territoire de la commune

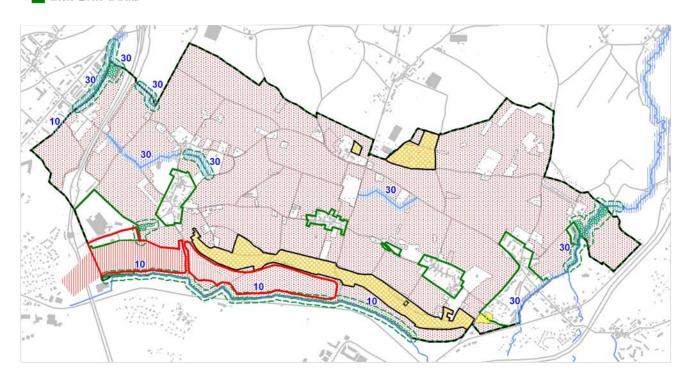
1.5 DONNÉES DE BASE

1.5.1 CONTRAINTES LÉGALES

Le territoire de Bardonnex est soumis à un certain nombre de contraintes légales:

- les surfaces d'assolement,
- les secteurs non-constructibles : 30 mètres aux cours d'eau et à l'aire forestière (selon relevé DNP),
- les zones de construction,
- la zone viticole,
- la zone d'exploitation des gravières, selon le plan directeur des gravières.

- surface d'assolement
- cadastre forestier
- distance 30 m. à la lisière
- zone viticole protégée
- zone viticole non protégée
- zone d'exploitation des gravières
- III secteur exploité
- secteur autorisé
- distance 30 ou 10 m. aux cours d'eau
- limite zone à bâtir



1.5.2 ZONES D'AFFECTATION

L'essentiel du territoire communal est en zone agricole, qui représente 92,49% de la surface (Direction de l'aménagement, état fin 2002).

Les villages sont en zone 4B protégée, à l'exception de Croix-de-Rozon située en zone 4B de développement.

Le secteur de Compesières est toujours en zone agricole, malgré la présence d'équipements publics.

Le secteur de la tuilerie est en zone industrielle et artisanale.

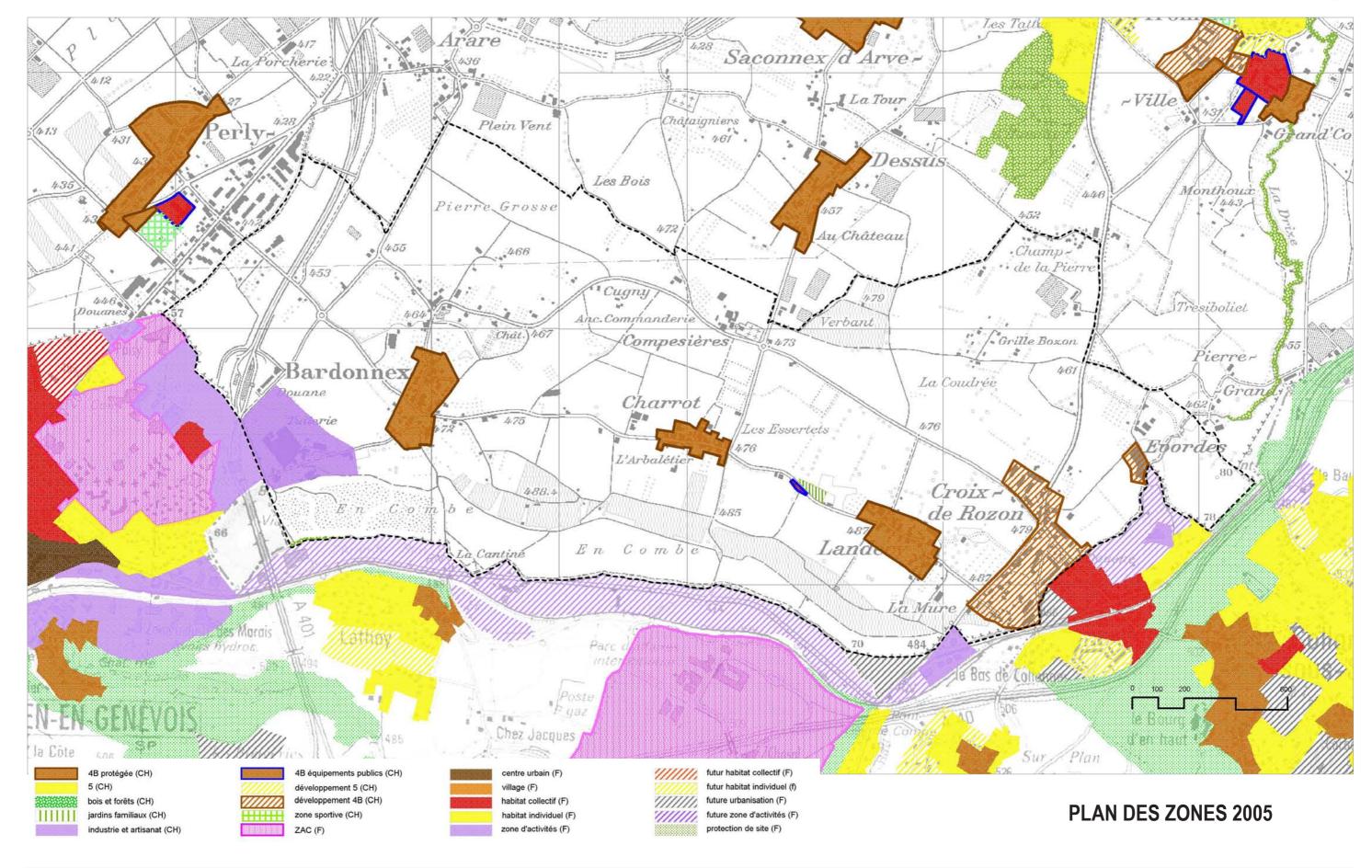
Les POS des communes françaises voisines, s'ils étaient occupés en totalité, tendraient à enclaver la «poche» d'espace rural à laquelle appartient Bardonnex.

BARDONNEX	
0%- 2%	
	Zone 4
	Zones industrielles et artisanales
/	■Zone agricole
	■Zone des bois et forêts
	Zone sportive et de jardins familiaux
93%	

93%	
CANTON	
0%¬ 3%¬	■ Zones 1, 2 et 3
12% 7% 5%	Zone 4
370	□ Zone 5
14%	Zones industrielles et artisanales
	■Zone aéroportuaire
-3%	■Zone ferroviaire
1%	■Zone agricole
1%	■Zone des bois et forêts
54%	■Zone de verdure
5170	Zone sportive et de jardins familiaux

ZONE	SURFACE ha	ı %
4B	0.11	0.02%
4B protégée	13.80	2.76%
4B développemen industrielle et artis		
jardins familiaux	0.39	0.08%
agricole	462.14	92.49%
bois et forêts	0.06	0.01%
totaux zones	499.68	100.00%
total zone à bâtir	37.08	7.42%
total autres zones	462.60	92.58%

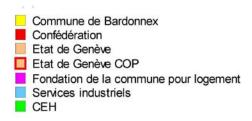


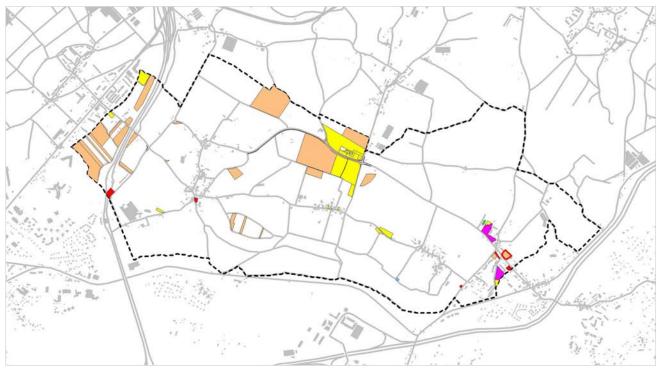


1.5.3 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Les propriétés publiques sont concentrées dans le secteur de Compesières et le long de l'autoroute.

On notera la quasi-absence de propriétés publiques dans les autres localités, à l'exception de Croix-de-Rozon (école de la Bossenaz). Cette localité accueille également les immeubles de la Fondation communale pour le logement.





1.5.4 EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Les principaux équipements communaux se trouvent à Compesières, véritable centre civique de Bardonnex.

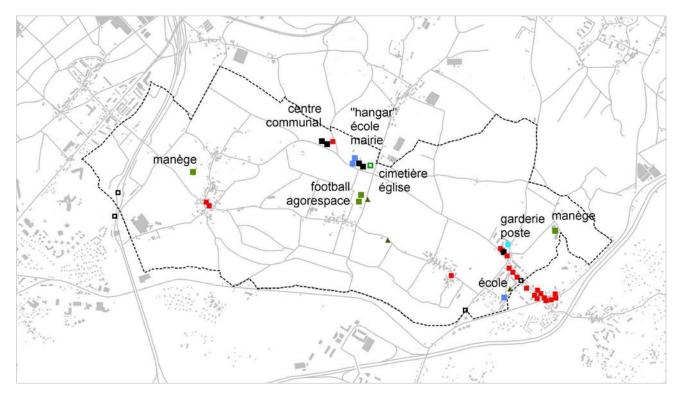
L'école de Compesières (10 classes), en partie installée dans des pavillons vétustes, ne répond pas aux normes actuelles.

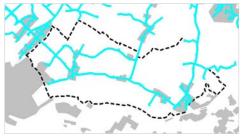
L'école de la Bossenaz, qui accueille 2,5 classes, se trouve à l'étroit à Croix-de-Rozon.

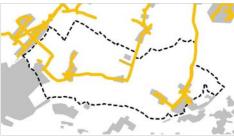
Le DIP, par sa Direction de l'enseignement primaire, s'est déclaré favorable à un regroupement des classes dans un seul établissement scolaire.

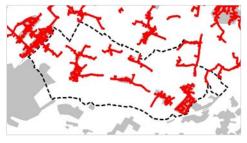
Les équipements sportifs communaux (terrains de foot, agorespace / skate parc) sont implantés dans la combe de Charrot, en zone agricole.











Les services industriels:

- l'eau (bleu)
- le gaz (jaune)
- l'électricité (rouge)

1.5.5 RÉSEAUX TECHNIQUES

Grandes infrastructures

La ligne à haute tension et le gazoduc traversent la commune et représentent des contraintes dont l'aménagement doit tenir compte.

Services industriels

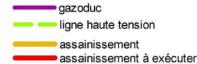
Les réseaux SIG couvrent le territoire communal.

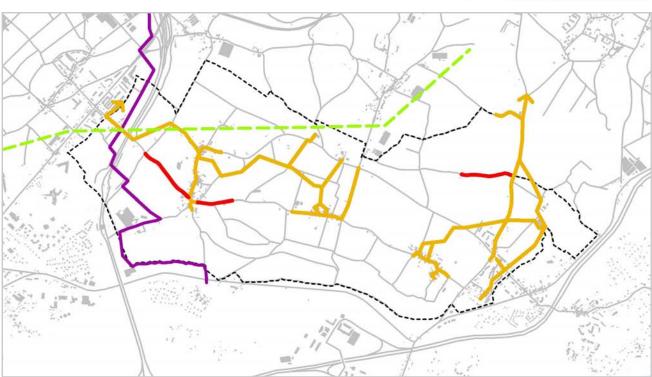
Assainissement

Le réseau d'assainissement est achevé.

PGEE

Un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) intercommunal est en cours d'élaboration avec Bernex, Confignon et Perly. Il devra tenir compte des nouveaux périmètres d'urbanisation.





1.6 LA COMMUNE EN CHIFFRES

1.6.1 POPULATION

Depuis 1920, la population de Bardonnex a plus que triplé, une augmentation qui devient sensible surtout à partir des années 1950. Cette période marque l'évolution du statut de commune rurale à celui de commune suburbaine, dont la majorité des habitants possède un mode de vie urbain et travaille à l'extérieur.

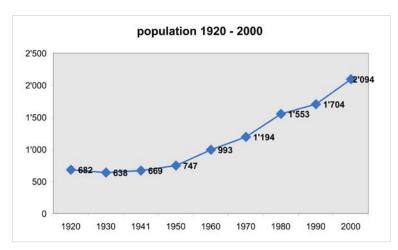
L'augmentation de la population n'est toutefois pas régulière: elle est de 246 habitants entre 1950 et 1960, de 201 durant la décennie suivante, pour atteindre + 359 dans les années 1970, une augmentation importante qui correspond à celle qui caractérise l'ensemble du canton. Les années 1980 marquent un ralentissement (+ 151), alors que de 1990 à 2000, la population augmente à nouveau de manière très significative (+ 390).

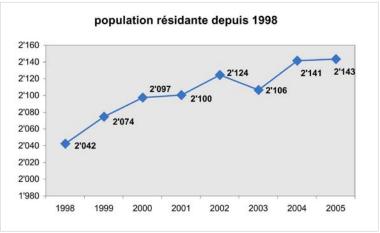
Les chiffres pour 2000 - 2005, avec 46 nouveaux habitants, montrent une augmentation relativement modeste.

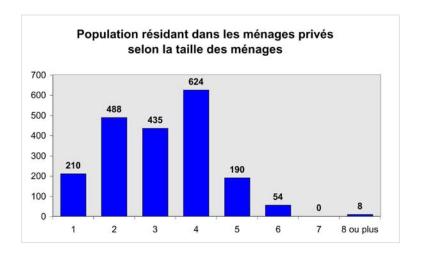
	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou 4
1960	277	637	79
1970	348	748	98
1980	453	964	136
1990	444	1107	153
1997	567	1289	196
2000	546	1358	193
2004	541	1387	213

La répartition de la population entre les différents groupes d'âge est restée relativement stable depuis 1960. On constate un fléchissement chez les 0-19 ans, qui représentent 28 % de la population en 1960 et 25 % en 2004. A l'inverse, les 65 ans et plus sont passés de 8 % à 10 %, une augmentation qui reflète le vieillissement général de la population, mais reste toutefois inférieure à la moyenne cantonale.

Les 2/3 des habitants de Bardonnex vivent dans des familles comprenant au moins un enfant, une proportion supérieure à celle du canton (67,1 % contre 56 %).







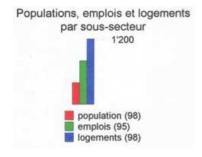
1.6.2 ACTIVITÉS ET EMPLOIS

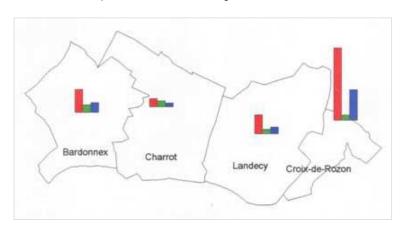
Les personnes actives, occupées ou sans emploi, constituent plus de la moitié de la population bardonnésienne. Entre 1970 et 2000, cette population s'est féminisée, la part des femmes passant de 28,6 % à 46,4 %.

En 2000, près de 400 personnes travaillent dans la commune (frontaliers non compris). Elles sont actives principalement dans les secteurs de l'agriculture et de l'administration publique. En plus des résidents occupés dans la commune (environ 190), celle-ci attire donc chaque jour le même nombre de personnes en provenance d'une autre commune genevoise ou suisse.

	HABITANTS	ACTIFS	EMPLOIS	TAUX D'ACTIVITE	EMPLOIS / ACTIFS	EMPLOIS / 100 HAB.
1975	1 361	694	349	51,01%	0,50	25,65
1980	1 527	784	396	51,34%	0,51	25,93
1985	1 698	872	443	51,35%	0,51	26,09
1990	1 688	960	462	56,87%	0,48	27,37
1995	1 947	1 107	407	56,87%	0,37	20,90
2000 Canton	2 094	1 182	377	56,64%	0,32	18,00
1991	384 657	208 869	262 715	54,30%	1,26	68,30
1995	399 081	217 700	249 201	54,55%	1,14	62,44
2000	413 673	220 545	260 005	53,31%	1,18	62,85

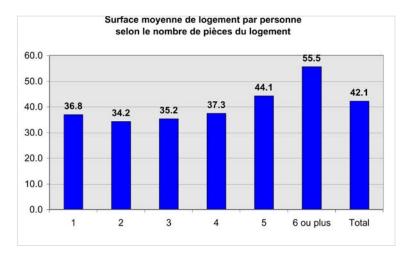
La répartition population, emplois et logements par sous-secteur fait apparaître d'importantes disparités entre les différentes localités. Croix-de-Rozon accueille près de 60 % des logements de la commune. Charrot présente un rapport quasi équilibré entre les différentes catégories, reflet de la forte présence de l'activité agricole.



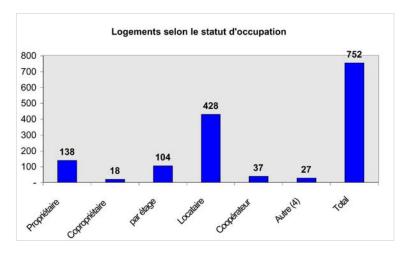


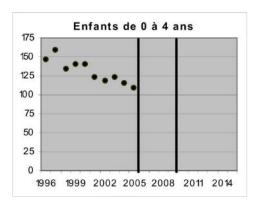
1.6.3 LOGEMENTS

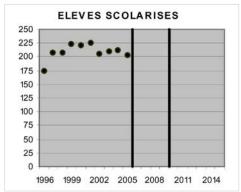
Par rapport à la moyenne cantonale, les Bardonésiens disposent de conditions d'habitation plus favorables, que ce soit en termes de surface par personne (respectivement 48,4 m² et 51,1 m²) ou du nombre de pièces habitables (3,2 et 4,1). Seul 1,7 % des ménages connaît un fort degré d'occupation de leur logement.



Dans la commune, sur un parc de 849 logements, 752 sont des résidences principales. Une minorité de ces logements sont occupés par leurs propriétaires (34,6 %, contre 15,8 % pour le canton).







1.6.4 POPULATION SCOLAIRE

A Bardonnex, le nombre d'enfants d'âge pré-scolaire (0 à 4 ans) n'a cessé de baisser depuis 1996, avec toutefois des variations certaines années, qui correspondent probablement à l'arrivée de nouvelles familles dans la commune.

La courbe du nombre d'élèves scolarisés (de la 1ère enfantine à la 6e primaire) a pu être stabilisée grâce à la présence d'enfants scolarisés à Bardonnex, mais domiciliés dans d'autres communes. Sans cet apport (47 élèves en 2008), le nombre d'enfants scolarisés et domiciliés dans la commune connaît une tendance à la baisse. Après avoir culminé à 220 élèves en 2001, la population scolaire de Bardonnex retrouve en 2008 avec seulement 128 élèves.

					Observa	ations				
Bardonnex	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'élèves E1-P6 DOMICILIÉS	174	203	198	217	216	220	202	199	194	180
Écart/2005	1	30	25	44	43	47	29	26	21	
En %	1%	17%	14%	25%	25%	27%	17%	15%	12%	
SCOLARISÉS moins DOMICILIÉS	1	4	10	7	4	6	3	11	17	29
Nombre d'élèves E1-P6 SCOLARISÉS	175	207	208	224	220	226	205	210	211	209
Écart/2005	-28	4	5	21	17	23	2	7	8	
En %	-14%	2%	2%	10%	8%	11%	1%	3%	4%	
Nombre d'élèves classes spéciales	Données non disponibles									

source: Service de la recherche en éducation / DIP Genève - prévision localisée d'effectifs de l'enseignement primaire.

BARDO	NNEX - PLAN DIREC	TEUR COMMUN	IAI - 31 mars 20	<u> </u>	